

**BULLETIN A RENOUSER A LA FCPE LOCALE** (ou à défaut à la FCPE départementale).  
 ACCOMPAGNE DE VOTRE RÉGLEMENT



MERCI D'ÉCRIRE LISIÈLEMENT ET EN MAJUSCULE  
 CARRIÈRES-SUR-SEINE

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉSION (1)**

ANNÉE SCOLAIRE 2015 / 2016 - CONSEIL LOCAL FCPE DE :

NOM DU 1<sup>er</sup> ADHÉRENT \_\_\_\_\_  
 NOM DU 2<sup>e</sup> ADHÉRENT \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_  
 CODE POSTAL \_\_\_\_\_  
 VILLE \_\_\_\_\_  
 TEL. PORTABLE \_\_\_\_\_  
 E-MAIL \_\_\_\_\_

NOM ET PRÉNOM \_\_\_\_\_ NÉ(E) LE \_\_\_\_\_ COMMUNE DE L'ÉCOLE OU COLLÈGE OU LYCÉE \_\_\_\_\_  
 NOM DE L'ÉCOLE OU COLLÈGE OU LYCÉE \_\_\_\_\_ POUR LA RENTRÉE 2014  
 CLASSE \_\_\_\_\_

LES ENFANTS

LES PARENTS

► JE REJOINS LA FCPE (une adhésion par famille)

Adhésion annuelle individuelle ou familiale

avec La Revue des Parents, 3,35 € par an (2) ;

Normale 22 € / ou  Revenus modestes seulement 12 € / ou  Soutien 32 €

ou bien j'ai adhéré auprès du conseil local de (préciser)

4 €

Je cotise au conseil local de

Je soutiens le conseil local par un don de

Je soutiens la FCPE des Yvelines par un don de

Je m'abonne à la lettre La famille et l'École

13 €

TOTAL À RÉGLER

€

Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE ou espèces.

(2) Déduire 3,35 € si adhésion seule, tout montant supérieur sera considéré comme don.

DATE ET SIGNATURE :

Le règlement et leur bulletin à la FCPE départementale : 29 avenue Duguay-Trouin 78960 Voisins-le-Bretonneux  
 Le règlement doit être remis au conseil local sauf pour les adhérents isolés qui doivent envoyer leur

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la fédération nationale. Conformément à la loi n° 7817 du 5 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.

► VOUS SOUHAITEZ

- Un reçu "don aux œuvres" permettant une déduction d'impôt égale à 66 % de la somme versée (hors abonnement), dans la limite de 20 % de votre revenu imposable (au nom du 1<sup>er</sup> adhérent).
- Recevoir la newsletter de la FCPE.
- Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves.
- Être candidat(e) au conseil d'école maternelle-élémentaire de :
- Être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée, LP).
- Nom de l'établissement :
- Être délégué(e) au conseil de classe, précisez :



**BULLETIN D'ADHÉSION**  
 > ÉCOLE > COLLÈGE > LYCÉE



**Vivre mieux à l'école pour bien apprendre**

Prenez contact avec la FCPE locale ▼

Conseil Local FCPE de Carrières-sur-Seine  
 Chez Madame Stéphanie de FREITAS  
 2 rue Eric Tabarly  
 78 420 CARRIÈRES-SUR-SEINE  
 defreitas.stephanie@gmail.com

## UNE FÉDÉRATION AU SERVICE DE TOUS LES PARENTS

Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des Écoles Publiques  
108-110, avenue Ledru-Rollin - 75544 Paris cedex 11  
tél : 01 43 57 16 16 - fax : 01 43 57 40 78  
site internet : [www.fcpe.asso.fr](http://www.fcpe.asso.fr) - email : [fcpe@fcpe.asso.fr](mailto:fcpe@fcpe.asso.fr)  
La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique

### Rejoindre la plus représentative des associations de parents d'élèves de l'Enseignement public

- > **65 000** élus dans les conseils d'école et d'administration des lycées et collèges, qui participent à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants.
- > **310 000** adhérents qui sont une force de propositions et d'actions, présents dans des milliers d'écoles et d'établissements du second degré.

### Pour des actions communes

- > **défendre** l'École publique, laïque et gratuite,
- > **promouvoir** un enseignement de qualité pour la réussite de tous les enfants et adolescents,
- > **être** des parents coéducateurs, partenaires à part entière de la communauté éducative.

### Exiger

- > **les moyens** suffisants pour un service éducatif de qualité,
- > **le droit** pour chaque enfant d'aller au maximum de ses possibilités,
- > **le droit** à l'expression des jeunes,
- > **le droit** pour les parents de participer aux décisions de l'École.

### Enseignement agricole public

Votre enfant est scolarisé dans un établissement relevant du ministère de l'Agriculture, vous pouvez adhérer à la FCPE et créer un conseil local.

### Enseignement en CFA ou en lycée professionnel

Votre enfant est scolarisé dans un de ces établissements (CFA ou LP), vous pouvez également adhérer à la FCPE et créer un conseil local.

### Nos 12 exigences pour l'École

- 1 > La maternelle, une École de la réussite
- 2 > Adapter l'École aux rythmes des enfants et des jeunes
- 3 > Un code de l'éducation protecteur des droits de l'enfant et une véritable démocratie lycéenne
- 4 > Une orientation choisie
- 5 > La scolarisation effective des enfants en situation de handicap
- 6 > La santé à l'École
- 7 > Une École sans inégalités sociales et territoriales, où l'égalité est garantie par l'État
- 8 > Gratuité : aller plus loin
- 9 > Laïcité : promouvoir l'École publique
- 10 > Une pédagogie active et non répressive
- 11 > Une véritable formation au métier d'enseignant
- 12 > Un statut du parent-délégué pour assurer une véritable représentation des parents

### Pourquoi adhérer ?

Adhérer et militer dans une fédération nationale, c'est se donner les moyens d'agir collectivement pour l'ensemble des élèves, au sein d'une structure reconnue. C'est avoir les moyens de se former et de s'informer sur le système éducatif, pour le faire évoluer et répondre aux demandes de la société.

C'est avoir les moyens de mutualiser les expériences et d'être plus efficaces pour aider les parents.

C'est avoir les moyens d'être plus réactifs face aux propositions de réforme de l'Éducation nationale et d'être consultés par les pouvoirs publics (collectivités territoriales, inspections académiques et rectorats, parlement, ministères).

**Parce qu'ensemble, nous sommes plus forts pour nous faire entendre !**

**L'ASSURANCE SCOLAIRE EST INDISPENSABLE**  
**Pourquoi la FCPE recommande exclusivement la MAE ?**

Numéro 1 de l'assurance scolaire depuis 1932, la MAE protège plus de 8 millions d'enfants. Victime ou responsable d'un accident, votre enfant est couvert à l'école et sur son trajet. En cas d'accident, vous bénéficiez de remboursements élevés sans aucune franchise à régler.

L'Assurance Scolaire MAE est à partir de 9,90€... adhérez-vite sur [www.mae.fr](http://www.mae.fr)



## NOTRE PRIORITE: LES ENFANTS D'ABORD !

Ensemble, se faire entendre pour :

- > une école bienveillante,
- > les rythmes scolaires respectant les besoins des élèves,
- > une école publique vraiment gratuite,
- > des ouvertures de classes lorsqu'elles sont nécessaires,
- > le remplacement des enseignants absents,
- > une meilleure scolarisation des enfants en situation de handicap,
- > une médecine et une restauration scolaire de qualité,
- > l'éducation des jeunes à la citoyenneté,
- > la défense de l'école en milieu rural.

## DES PARENTS AU SERVICE D'AUTRES PARENTS

- > **Dans les écoles, les collèges et les lycées** : conseils d'école, conseils d'administration, conseils de classe, conseils de discipline...
- > **Dans les commissions municipales** : projet éducatif de territoire, commission restauration...
- > **Dans les commissions départementales** : appel, affectations, bourses, transports...
- > **Dans la formation** des parents d'élèves, délégués et élus...
- > **Dans les discussions avec les pouvoirs publics** (préfet, recteur, directeur académique, élus...)
- > **Dans toutes les activités locales** des conseils de parents d'élèves (bourses aux livres, aux fournitures...)

Les parents de la FCPE sont présents dans toutes les instances décisionnelles et consultatives de l'Éducation nationale (départementale, académique, nationale). La FCPE est la seule fédération de parents d'élèves à être présente sur tout le territoire, à tous les niveaux de représentation.

### FCPE des Yvelines - CDPE 78

29 avenue René Duguay-Trouin  
78960 Voisins-le-Bretonneux

tél : 01 30 54 92 41

mail : [contact@fcpe78.fr](mailto:contact@fcpe78.fr)

site : [fcpe78.fr](http://fcpe78.fr)



### La revue des parents

Tous les 2 mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews, et un encart départemental le cas échéant.  
(6 numéros par an).  
> 3,35 € pour les adhérents  
> 6 € pour les non adhérents



### La lettre d'information électronique

La lettre d'information électronique de la FCPE est une lettre bimensuelle. Elle comporte un éditorial du président sur un sujet d'actualité, ainsi que les rubriques « Sur le terrain », « Le chiffre », « L'agenda », « Lu sur Twitter », « Vu sur le Web », « La question du jour ». Pour s'abonner à la lettre d'information, [www.fcpe.asso.fr](http://www.fcpe.asso.fr) (cliquer sur la bulle « Notre lettre d'information » en haut à gauche de l'écran).